



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :    /    /

Dossier complet le :    /    /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Sérignac (82500).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

CS 70

Raison sociale

N° SIRET

9 1 0 2 0 3 0 4 1 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ANTONIOTTI

Prénom(s)

Paul

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures et ombrières situées sur aires de stationnement).	Le projet est une installation photovoltaïque au sol d'une puissance de 998,82 kWc, supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 998,82 kWc avec :

- des structures métalliques fixes d'accueil des modules solaires (2024mm x 5006mm), d'une hauteur maximale de 2,5 mètres ;
- des modules photovoltaïques trackers, en techno silicium installés ;
- un local technique préfabriqué de 19,5m<sup>2</sup> comportant le poste de transformation et le poste de livraison positionnés en limite de parcelle pour un accès direct aux services du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ;
- une clôture périphérique de 2 mètres de haut composée d'un grillage à maille large pour une continuité écologique de la micro-faune ;
- la plantation de haies bocagères sur la périphérie de l'emprise pour améliorer l'insertion paysagère du projet ;
- l'installation d'une citerne souple de 120m<sup>3</sup> en adéquation avec les recommandations SDIS pour la sécurité incendie.

Il s'agit d'un projet d'intérêt collectif qui s'inscrit dans les objectifs du développement des ENR, autorisé par le règlement d'urbanisme de la commune de Sérignac.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à produire de l'électricité à partir du rayonnement solaire, source d'énergie renouvelable et décarbonée. Toute l'électricité produite sur le site sera injectée au réseau public de distribution. Il est attendu une production annuelle de 1 326 432 kWh par an. La consommation moyenne d'électricité en France pour un foyer est de 4 679 kWh par an, le projet permettrait d'alimenter l'équivalent d'environ 283 foyers. Ainsi, avec un nombre moyen de 2,19 personnes par foyer (INSEE), le projet permettrait de fournir de l'électricité à environ 619 personnes, soit près de l'équivalent de 117% des besoins de la commune de Sérignac.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le temps de construction est évalué à 6 mois et comprend 4 phases :

- Préparation du site : dégagement des emprises : tonte de l'herbe, enlèvement des éventuelles clôtures, matériaux, etc. ; installation des clôtures définitives ; création de la voie d' accès et de la piste définitives.
- Mise en œuvre de l' installation photovoltaïque : les fondations sont des pieux battus. Les tables d' assemblage sont directement montées sur les fondations. Les panneaux photovoltaïques sont ensuite vissés sur les tables en respectant un espacement d' environ 2 cm entre chaque panneau afin de laisser l' eau s' écouler dans ces interstices. Les boîtes de jonction sont fixées à la structure des tables d' assemblage.
- Installation du local technique : le local technique préfabriqué est livré par convoi classique. La dépose est effectuée par un camion grue. Le local technique fait 3m par 6.5m. (surface de 19.5m<sup>2</sup>)
- Raccordement au réseau électrique public : l' ensemble des travaux liés au raccordement du parc photovoltaïque sur le réseau public sera réalisé par l' exploitant ENEDIS ; le coût sera quant à lui pris en charge par la société. Les modalités de raccordement au réseau public ainsi que le tracé seront établies par ENEDIS après obtention de la Déclaration Préalable, comme l' exige la réglementation actuelle. D' après notre étude, le scénario le plus réalisable est de raccorder la centrale PV à l' un des postes HTA/BT situés à 150m. Le tracé jusqu' au point de raccordement empruntera de préférence les accotements des voies publiques et sera en souterrain.
- Un plan de gestion des déchets de chantier sera mis en œuvre.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un parc photovoltaïque ne demande pas beaucoup de maintenance. La périodicité d' entretien restera limitée et sera adaptée aux besoins de la zone.

Dans le cas des installations de parcs photovoltaïques au sol, les principales tâches de maintenance sont les suivantes :

- Nettoyage et vérifications électriques des onduleurs, transformateurs et boîtes de jonction ;
- Remplacement des éléments éventuellement défectueux (structure, panneaux... ) ;
- Remplacement ponctuel des éléments électriques à mesure de leur vieillissement ;
- Vérification des connectiques et échauffements anormaux.

Entretien du site :

Nettoyage des modules PV sera réalisé si l' analyse visuelle réalisée lors de la visite de maintenance préventive en montre la nécessité. L' eau de pluie suffit généralement à ôter la couche de poussière déposée sur les panneaux. Aucun produit de type détergent ne sera employé, si nécessaire les panneaux seront lavés à l'eau claire.

Entretien de la végétation :

La maîtrise de la végétation pourra se faire par un entretien mécanique (broyage, débroussaillage) via une entreprise locale. Aucun produit chimique ne sera utilisé pour l' entretien du couvert végétal. Cet entretien pourrait également être réalisé par la mise en place d' une coactivité de pâturage sur le site si accord préalable de la commune.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration préalable de travaux (Décret n°2022-1688 du 26 décembre 2022).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie clôturée du parc photovoltaïque :	18 365m <sup>2</sup>
Hauteur maximale des tables photovoltaïques :	2,5m
Espacement entre les rangées de tables photovoltaïques :	2,024m
Largeur de la piste périphérique :	5m
Surface du local technique :	19,5m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF à moins de 1,7 km de la zone d'étude du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection du biotope à au moins 12 km de la zone d'étude du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune réserve naturelle régionale ou nationale, parc national ou parc naturel régional à au moins 52 km de la zone d'étude du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas de nuisances supplémentaires et n'est pas impacté par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, monument historique ou ses abords ou site patrimonial remarquable ne se trouve à au moins 6,3 km de la zone d'étude du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de type Mouvement de terrain.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche à 10 km de la zone d'étude du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à 11 km de la zone d'étude du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche à 6,3 km de la zone d'étude du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire au projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de pluie ruissellent sur et entre les modules photovoltaïques. Leur répartition au sol n'est pas modifiée. Le projet n'a pas d'impact sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les tranchées des câbles de la centrale PV, les matériaux extraits seront réemployés au maximum.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de besoin d'équipement d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir les synthèses des enjeux écologiques en annexe 8. L'ensemble de ces risques sont pris en compte dans notre logique d'évitement et de réduction (Annexe 10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une installation photovoltaïque n'est pas considérée comme présentant un risque technologique. Ces installations ne relèvent pas des ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement : déplacement d'engins de chantier entraînant une augmentation ponctuelle du trafic. En phase exploitation, la maintenance de la centrale PV nécessite 2 à 3 passages par an en moyenne.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les nuisances sonores seront limitées à la circulation et l'utilisation des engins de chantier, en semaine et de jour. En exploitation, la maintenance nécessite 2 à 3 passages par an.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets inertes et non dangereux potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers les filières de collecte, stockage et traitement adaptés. Les déchets générés en phase d'exploitation seront limités en quantité et gérés par la collecte communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura un impact dans le changement paysager de la zone. Un traitement paysagé particulier est prévu avec la plantation d'une haie (Annexe 10).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est une prairie non exploitée localisée à proximité d'un poste électrique. Le projet va permettre de dédier cette parcelle au service de la production d'une électricité renouvelable et décarbonée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures qui seront mises en place :

- Mesure d'évitement 1 : Optimisation écologique du projet.
- Mesure d'évitement 2 : Recul du projet aux regards du risque incendie et des enjeux environnementaux.
- Mesure d'évitement 3 : Adaptation de la phase travaux en faveur de la faune.
- Mesure d'évitement 4 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux.
- Mesure de réduction 1 : Plantation d'une haie bocagère limitant les covisibilités du projet.
- Mesure de réduction 2 : Compatibilité agricole du projet.
- Mesure de réduction 3 : Respect des bonnes pratiques en phase chantier.
- Mesure de réduction 4 : Aménagement d'une piste périphérique perméable.
- Mesure de réduction 5 : Un entretien exclusif de la végétation en phase d'exploitation.
- Mesure de réduction 6 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en phase chantier et en phase exploitation.

Le détail de ces mesures est présenté en annexe 10.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une attention particulière aux enjeux écologiques et paysagers. Cela nous a permis de mettre en évidence certaines sensibilités du projet et de définir si nécessaires des mesures d'évitement et de réduction vis-à-vis des potentiels impacts du projet.

Considérant le travail effectué et les engagements d'évitement et de réduction d'impacts pris, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Diagnostic environnemental territorial.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Diagnostic patrimonial et paysager.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Mesures d'évitement et de réduction volontaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Dossier technique général.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Recommandations du SDIS 82.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ANTONIOTTI

Prénom Paul

Qualité du signataire Président

À Bordeaux

Fait le 1 4 / 0 2 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)